



PROJET DE RÈGLEMENT #701 ABROGEANT RÈGLEMENTS #511, #638, #660 CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

Conformément à l'article 9 de la Loi sur le traitement des élus municipaux,
AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

1. Que lors d'une séance ordinaire du conseil de la Ville de Témiscaming qui se tiendra le 12 septembre 2023, le Conseil municipal adoptera le règlement #701 abrogeant règlements #511, #638, #660 concernant la rémunération des élus.
2. Que ce projet de règlement vise à établir la rémunération et l'allocation de dépenses du maire et des conseillers.

Rémunération 2023

MAIRE	
Rémunération	20 138.60\$
Allocation de dépenses	10 069.32\$
Total	30 207.92\$

CONSEILLERS	
Rémunération	6 712.86\$
Allocation de dépenses	3 356.40\$
Total	10 069.26\$

3. Que le projet de règlement vise également à régulariser les frais de déplacement et de séjour selon la politique en vigueur sous la cote 3-2/2022-05-10-121 ainsi que les autorisations préalables que les conseillers doivent obtenir avant la dépense.
4. Que l'adoption du Règlement #701 abrogeant règlements #511, #638, #660 concernant la rémunération des élus est prévue lors de la séance qui se tiendra le 12 septembre 2023 à compter de 19h au salon Desjardins à l'hôtel de Ville situé au 20, rue Humphrey.

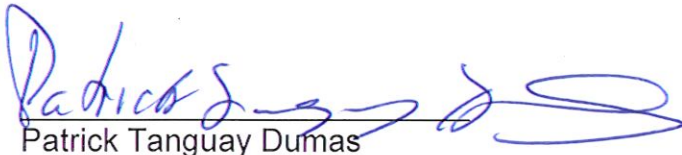
5. Que ledit projet de règlement est déposé à l'hôtel de Ville situé au 20, rue Humphrey, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance du lundi au jeudi de 8h00 à midi et de 13h à 16h30 et le vendredi de 8h00 à 13h.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Patrick Tanguay Dumas, greffier, résidant à Témiscaming, certifie que j'ai publié le présent avis le 31 juillet 2023 sur le site web de la Ville concernant le Règlement #701 abrogeant règlements #511, #638, #660 concernant la rémunération des élus Témiscaming tel que stipulé dans la loi.

De plus, j'ai affiché une copie de cet avis public à l'hôtel de ville, au 20, rue Humphrey à Témiscaming, le 31 juillet 2023

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 31 juillet 2023.



Patrick Tanguay Dumas
Greffier